

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 22 MARS 2024

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12
Date de la convocation : 08 mars 2024 Date d'affichage : 08 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHÉ, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Raphaël MABBOUX, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mr Jacques ZIRNHELT, M. Ludovic PAYEN, M. Serge PAGET, M. Thibault PUGNAT, Mme Alicia GUILLOT-BERNIER.

Absent(es) : Mme Mélina ISOUX

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Fabrice DEVERLY (Pouvoir à Mr François PARIS), M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ (Pouvoir à Mme Adeline HENNICHÉ),

Secrétaire de séance : Mr Jacques ZIRNHELT

Délibération du Conseil Municipal n°2024-023

SUBVENTION – INTEMPERIES FIN D'ANNEE 2023

- Sollicitation de la demande de subvention – Dotation de solidarité au titre des événements climatiques ou géologiques – Haute-Savoie concernant la fin d'année 2023

Monsieur le Maire, rapporteur rappelle les intempéries de la fin d'année ayant débutées le 14 novembre 2023.

Cet évènement climatique a provoqué de nombreux dégât sur les ouvrages d'art de la commune et notamment :

- Le pont de la Jorasse
- Le pont permettant de rejoindre Nant-Cruy depuis Lezaine d'en bas
- Le pont de la Scie
- La route de Frébouge d'en haut

Ces travaux devant être réalisés en urgence peuvent faire l'objet d'une aide de l'Etat dans le cadre de la dotation de solidarité au titre des événements climatiques ou géologiques survenus en Haute-Savoie sur la fin d'année 2023.

En tenant compte des critères d'éligibilité des dépenses de ce programme et considérant un montant total de dépenses éligibles supérieures à 50% du montant total des travaux nécessaires, le plan de financement suivant intègre la sollicitation de l'aide de l'Etat à hauteur de 80%.

Le plan de financement prévisionnel s'établirait alors comme suivant,

Coût total HT	Subvention Etat Dotation de solidarité		Autofinancement	
	Taux	Montant	Taux	Montant
151 845 €	80 %	121 476 €	20%	30 369 €

Le Conseil Municipal, son adjoint au Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

SOLLICITE l'aide financière la plus haute possible de l'Etat à hauteur de 80% des dépenses réellement engagées et éligibles.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la sollicitation de la subvention.

Fait et délibéré dans la salle de l'Echo du Jaijlet, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 25 mars 2024

Le Maire,

Mr François PARIS



Télétransmis en Sous-préfecture le **28 MARS 2024**

Affiché le **28 MARS 2024**

Le Secrétaire de Séance,
Mr Jacques ZIRNHELT